

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2009.

Présents : Messieurs COLLETTE BARRUET POULAIN LAURENT MELO LEHMANN
MESSIO TOFFIN PARROT.

Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSSE THOMAS

Absent excusé : Monsieur WRZOCHOL.
Madame CORDIER ayant donné procuration à Madame
VERCRUYSSSE.

Absent non excusé : Monsieur Philippe DUCROCQ.

Secrétaire : Monsieur François LAURENT.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Prolongation du contrat Lyonnaise des Eaux.
- Assainissement rue des Ecoles et Rue de la Madelon.
- Rémunération des agents recenseurs.
- Revalorisation (1,6%) de l'indemnité de logement des instituteurs.
- Avenant délégation du Maire pour les emprunts.
- Taux de promotion concernant un avancement de grade.
- Vente tables scolaires
- Panneaux publicitaires.
- Test de fumée.
- Questions diverses.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

PROLONGATION DU CONTRAT LYONNAISE DES EAUX :

Monsieur POULAIN signale que le contrat de la lyonnaise était prolongé jusqu'au 31 mars prochain avec les communes de Bazicourt, Les Ageux et St-Martin-Longueau. A ce jour, le syndicat (Monceaux, Brenouille, Les Ageux, Bazicourt et St-Martin-Longueau) serait intéressé par un cahier des charges commun pour l'entretien et le suivi des réseaux d'eaux usées. D'autres communes viendraient éventuellement y adhérer. la Lyonnaise des Eaux a besoin de plus de temps pour étudier un nouveau contrat, il est demandé de proroger le contrat jusqu'au 30 juin.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Test de fumée sur toute la commune : la lyonnaise a établi un devis qui comprend 5 jours de travail pour un montant de 3 990 € H.T

Le conseil municipal donne son accord à la réalisation de ces tests.

ASSAINISSEMENT RUE DES ECOLES ET RUE DE LA MADELON :

Monsieur MESSIO rappelle que la rue de la Madelon (maison Louargant non raccordée), la rue des Ecoles et une partie de la rue de Flandres n'ont pas encore l'assainissement et les pluviales qui s'imposent,

D'autre part, des terrains sont devenus constructibles au PLU il est donc proposé de faire les travaux adéquats de façon à les rendre conformes pour accueillir de nouvelles constructions. Il est proposé de déposer à nouveau un dossier de demande de subvention auprès du conseil général et au titre de la D.G.E, le coût est de 236 232,72 € T.T.C.

Monsieur PARROT prend la parole et informe les membres du conseil municipal de son désaccord pour des raisons de manque de connaissance du dossier.

Monsieur le Maire propose un vote.

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 3

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS :

Monsieur COLLETTE signale que le recensement a lieu du 15 janvier au 15 février prochain, le coordonnateur est Monsieur TRANCART, les agents recenseurs étant Mesdames MONDANEL et DECHILLY.

Le coordonnateur a demandé une rémunération de 500 € pour le travail effectué.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 4 ans, les agents recenseurs avaient touché 1 400 € nets et le coordonnateur n'avait pas eu de rémunération.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur qui ont au préalable émis leur accord à cette proposition.

Les membres du conseil municipal votent pour la rémunération ci-dessous :

- Coordonnateur : rémunération nette 500 €
- Agent recenseur : rémunération nette versée en fonction de l'indemnité versée par l'INSEE moins la rémunération versée au coordonnateur.

Pour : 12

Contre : 1

REVALORISATION (1,6%) DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS :

Le conseil municipal doit se prononcer sur la revalorisation du taux de base proposé De l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2008.

Soit 1,60%

Les membres votent pour à l'unanimité des membres présents.

AVENANT DÉLÉGATION DU MAIRE POUR LES EMPRUNTS :

Le conseil municipal doit se prononcer sur la délégation ou pas au Maire concernant la signature des emprunts d'un montant fixé par le conseil municipal.

Il est proposé une délégation pour un montant de 90 000 €, vote pour à l'unanimité des membres présents.

TAUX DE PROMOTION CONCERNANT UN AVANCEMENT DE GRADE :

Il est proposé de voter un taux d'avancement de grade concernant le grade d'éducateur hors classe.

Les membres du conseil municipal votent pour 100%.

VENTE TABLES SCOLAIRES :

Il avait été question de vendre 11 tables scolaires, le conseil municipal doit se prononcer sur le prix de 10 €, il décide que le montant sera versé à la coopérative scolaire.

PANNEAUX PUBLICITAIRES :

Il y a deux panneaux publicitaires sur le domaine de la commune, elle est en droit de toucher une compensation de la part des publicitaires.

12 m² à 14 €/m² soit 168 €

Une demande est faite pour connaître le lieu d'implantation de ces panneaux.

Les membres du conseil municipal votent pour cette indemnité compensatrice à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur POULAIN souhaite que la perceptrice puisse venir à une réunion de travail de façon à ce qu'elle puisse faire un état de la commune par rapport aux communes de notre importance (ratios, endettement, frais de personnel etc...)

Commission électorale :

Monsieur COLLETTE signale qu'un calendrier de travail a été établi de façon à ce que la commission puisse travailler au mieux. Il rappelle le rôle de cette commission.

Les vœux du Maire auront lieu de 23 janvier prochain, à cette occasion un remerciement sera fait à Messieurs LIETIN et NUYTENS de façon à les remercier pour les 31 ans passés en tant que conseillers municipaux, il est donc proposé de leur offrir une médaille et un bouquet de fleurs à leurs épouses.

Samedi prochain à 17 h galette du comité des fêtes.

Monsieur TOFFIN signale que la commission de sécurité s'est réunie et qu'à l'unanimité les membres de la commission ont décidé de faire enlever le panier de basket qui se trouve impasse du Dieu Mars. Monsieur TOFFIN demande l'aval du conseil municipal à ce sujet, il est demandé si les jeunes ont été consultés. Les jeunes non, mais par contre les riverains ont fait cette demande à cause des désagréments.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Monsieur TOFFIN demande aussi s'il est possible de remettre la barrière au stop de la rue de l'Avenir.

En ce qui concerne le Clos du Poncelet, Monsieur DUCROCQ avait signalé qu'un arrêté avait été pris pour interdire les jeux de ballon au Clos du Poncelet, Monsieur TOFFIN souhaite en avoir une copie.

Les feux de la R.D 10 sont en dysfonctionnement l'un par rapport à l'autre, il faudrait que ça soit revu.

Monsieur MESSIO signale qu'il a à ce sujet demandé plusieurs devis dont INEO et qu'il aura probablement la réponse pour fin janvier.

Les panneaux de zone 30 seront chiffrés demain par la SARR,

La prochaine réunion aura lieu le 13 janvier à 18 h 30.

En ce qui concerne la sécurité, Monsieur BARRUET signale qu'il faudrait que les hommes d'entretien déneigent au maximum les trottoirs notamment devant l'école et la cour de la mairie.

Pas de car scolaire demain en raison de la météo.

Pendant les vacances scolaires, le CCAS et la municipalité ont organisé un spectacle et un goûter pour les enfants du village où une centaine d'enfants ont participé, Madame VERCRUYSSSE informe de la réussite de cette après-midi et remercie les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres du conseil municipal